COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE DU 11 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze mars, à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 06 Mars 2017, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: M. Frédéric MELCHIOR, Maire; Mme Amandine MONTUY, Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Véronique GELE, Mr .Antoine DELMOTTE, Mr Gilbert THOMAS, Mr Claude CAILLEUX, Mme Sandy BOURET, Mme Virginie FLANDRIN, Mme Brigitte CHARLEMAGNE, M Christophe CATEZ, Mr Pascal PIQUET, M Bruno MICOLINO, Mme Anne LAPORTE, Mr Frédéric DANIEL, Mme Noella FOURNIER, M Pierre-Yves HEMBERT

Etait excusée: Mme Micheline GLAISE ayant donné pouvoir à M Pascal PIQUET

Absente: Mme Cécile DEBUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Amandine MONTUY

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président, demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur les comptes rendus des 11/10/2016, 26/11/2016, 20/12/2016. Mr Micolino regrette de les avoir reçus tardivement. M Piquet demande pourquoi les statuts de la CCRA ont été repris dans le compte rendu du 20/12/2016, alors qu'ils n'ont pas été fournis lors du conseil.

1- Conseil Départemental - Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement

Monsieur le Président donne lecture du courrier envoyé par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, dont un exemplaire a été transmis à l'ensemble du Conseil accompagné de la convention. Suite à une demande de Monsieur Dagbert, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais, le Département demande aux EPCI de jouer le rôle de coordinateur pour bénéficier de prix intéressants lors de commandes de sel de déneigement.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Président procède au vote. Qui est pour

Pour	Abstention	Contre
15	3	0

Une convention est proposée entre la CCRA et le département à ce sujet.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Président procède au vote. Qui est pour

Pour	Abstention	Contre
15	3	0

2 - Assainissement

> Lancement des différentes phases

Monsieur le Président souhaite lancer les trois phases de l'assainissement afin que les travaux démarrent. Monsieur Piquet demande si la troisième phase est comprise dans le prix annoncé. Monsieur le Président répond que c'est compris dans les 3 phases. Monsieur Piquet trouve dommage que la commune n'ait pas profité des économies réalisées par l'investissement de la station d'épuration pour faire tout le village. Il précise que la CCRA étant maitre d'ouvrage, la commune ne percevra jamais de bénéfice de cette station. Monsieur le Président répond que la commune réalise une économie non négligeable de l'ordre d'un million d'euros et ensuite nous allons nous raccorder sur les réseaux existants de la Commune d'Audruicq.

Au terme de ces trois phases, la commune aura raccordé près d' 1/3 des habitants du village.

Monsieur le Président rappelle que c'est un projet qui est discuté depuis plus de 20 ans dans la commune et qu'il sera enfin mis en place.

M Cailleux précise que ces travaux sont importants pour la commune ;il trouve dommage que les maisons rue latérale ne soient pas reprises. Monsieur le Président indique qu'une réflexion à ce sujet est en cours. M Micolino souhaite que les propriétaires soient contactés rapidement, pour une rétrocession de ce chemin à l'euro symbolique ce qui leur permettra de se raccorder.

Monsieur Le président rappelle qu'il a étudié le projet avec M Lavoine, agent de la CCRA, pour que celui-ci soit le moins couteux pour la commune. Il précise qu'il faut rester prudent afin de ne pas endetter la commune et de permettre la réalisation de projets pour les années à venir.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'emprunter 200 000 euros de plus suite aux remarques de M Piquet.

Pour	Abstentions	Contre
6	10	2

La proposition est rejetée.

Monsieur le Président propose au vote, qui est pour le lancement des différentes phases d'assainissement :

Pour	Abstentions	Contre
15	3	0

Démarrages des travaux

Monsieur le Président expose les différents phasages soit :

- lère phase prévue en septembre 2017
- > OTEU du Pont de Fer à la rue du Mont Hullin, du Pont de Fer à la rue Verte.

Monsieur le président propose au vote, qui est pour le démarrage des travaux

Pour	Abstentions	Contre
15	3	0

3 - Emprunts

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour les besoins de financement des travaux d'assainissement, il est opportun de recourir à l'emprunt. Monsieur le Président a contacté différents organismes bancaires pour emprunter 500 000 euros, suite à cette démarche, deux emprunts de 250 000 euros seront contractés.

Il expose les différentes propositions :

- ➤ le Crédit Agricole via les Ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI): 250 000 euros sur 25 ans, à 1.68% taux fixe, pour un déblocage des fonds avant mars 2018, échéances constantes trimestrielles, frais de dossier de 450 euros
- ➤ la caisse des dépôts et consignations : 250 000 euros sur 20 ans, à 1.75% taux variable indexé sur le PEA
- ➤ La caisse d'épargne : 250 000 euros sur 25 ans, à 1.96% taux fixe, échéance annuelle, frais de dossier 400 euros

Monsieur Piquet demande si les fonds seront débloqués dans l'immédiat ou sur présentation de factures. Monsieur le président précise que pour les fonds européens le taux est maintenu jusqu'en mars 2018. Il rappelle que l'étude de ces travaux est de 460 000 euros.

Déblocage fin d'année montant 250 000€ du Crédit Agricole.

Après discussion, les banques retenues sont le crédit agricole via les Ressources de la Banque Européenne d'Investissement et la caisse d'épargne. Monsieur le Président propose au vote.

Qui est pour emprunter 250 000 euros au fonds européen du crédit agricole

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour débloquer les fonds avant mars 2018

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour une durée d'amortissement de 25 ans

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour les frais e dossier pour un montant de 450 euros

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour les taux fixe de 1.68%

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour le paiement trimestriel

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour emprunter 250 000 euros à la caisse d'épargne

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour une durée d'amortissement de 25 ans

Pour	Abstentions	Contre
15	3	=

Qui est pour les frais e dossier pour un montant de 400 euros

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour les taux fixe de 1.96%

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour le paiement annuel

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

Qui est pour débloquer les fonds en fonction des besoins

Pour	Abstentions	Contre
15	3	-

> Mairie

avec l'architecte; diagnostic à l'appui.

- > Travaux de désamiantage Choix de l'Entreprise
- Monsieur le Président demande à Monsieur Lefebvre, Adjoint en charge des Infrastructures de bien vouloir exposer le sujet.

Afin d'effectuer les travaux de la mairie et avant de lancer l'appel d'offres, Il est obligatoire d'effectuer un diagnostic amiante avant travaux. Celui-ci a été effectué par l'APAVE, bureau de contrôle. Le diagnostic révèle l'existence d'amiante à différents endroits. (enduit cimenté, colle des plinthes, colle de carrelage, enduit sous bassement, un joint de fenêtre...)

Trois entreprises spécialisées ont été consultées (obligation que l'entreprise soit habilitée pour le démontage d'amiante) ont répondu sur le même cahier des charges, en collaboration

A noter que ces travaux nécessitent un confinement des pièces dans lesquelles seront effectués les travaux. Durée : 3 jours de travail et 15 jours de confinement.

La mairie pourra rester ouverte mais l'accueil se fera dans la salle de musique et bureau de Mme Duhin et des élus à l'étage.

M Piquet regrette que la responsabilité de l'architecte ne soit pas engagée pour le désamiantage. M Lefebvre indique que c'est pour une question budgétaire car cela engendrerait encore 12% en sus du prix. Il précise que l'architecte suit ce dossier de très près et que ce sera l'APAVE responsable en cas de souci

M Lefebvre soumet au vote la préconisation de la commission. Qui est pour effectuer ces travaux de désamiantage et retenir l'entreprise EGD pour un prix HT de 18 769 €.

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

Projet de création d'un terrain Multi Sports, d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant :

M Lefebvre présente le projet. Il explique que la commission a travaillé sur la création d'un terrain Multi Sports auquel on peut y accoler une aire de loisirs ou de fitness, avec par exemple un parcours santé. Il sera situé parallèlement à l'école (bâtiment des CE1 CE2) à proximité des écoles, dans un environnement sécurisé, à proximité des installations pour les TAP, le centre de loisirs, l'école de foot, dans un endroit calme et à l'abri, en retrait de la route départementale, un cadre agréable avec un parking à proximité.

Pour répondre aux contraintes (bruit, surveillance des lieux, arbres), la commission préconise de laisser ouvert au public ces installations avec la mise en place d'un éclairage LED avec détecteur de mouvement ainsi que la mise en place d'une vidéosurveillance afin d'éviter tout vandalisme. De même, nous pourrons replanter des arbres ou créer des bosquets autour de ces infrastructures afin de combler le même d'espace vert.

Nous devons également mettre en sécurité les abords de l'école, c'est pourquoi nous devons

clôturer ces accès afin que personne ne puisse s'y introduire.

Qui approuve ce projet de création d'un terrain Multi Sports, d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant ?

Pour	Abstentions	Contre
13	5	-

La commission préconise le retenir l'entreprise DEFI SPORT pour la réalisation du terrain Multi Sports avec éclairage et vidéosurveillance pour un montant HT de 66 078 € et de continuer à travailler sur le projet de la création de l'aire de loisirs ou du parcours santé.

Pour	Abstentions	Contre
13	5	-

Demande de subventions

Nous pouvons solliciter des subventions pour ce projet auprès :

- du conseil départemental, département du sport pour le terrain Multi Sports. (15 000 €)
- du conseil départemental, dans le cadre du FARDA pour l'aire de loisirs ainsi que la mise en accessibilité des lieux. (25%)
- le CNDS : 50 % pour chaque projet.
- La DETR (état) pour l'ensemble du projet (25%)
- La REGION DES HAUTS DE FRANCE.
- La réserve parlementaire : M Capet nous attribue 5 000 €.
- La FDE pour l'éclairage.
- L'état pour la vidéo surveillance. (80%)
- SIPL

1ère demande : au conseil départemental, département du sport :

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour le projet de création d'un terrain Multi Sports avec éclairage avec accord du plan de financement ?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

2ème demande : au conseil départemental MDADT dans le cadre du FARDA

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du FARDA pour le projet de création d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant ?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	= 3

3ème demande : DETR et SIPL

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR pour le projet de création d'un terrain Multi Sports et d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant avec accord du plan de financement ?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre de la SIPL pour le projet de création d'un terrain Multi Sports et d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant avec accord du plan de financement ?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

4 ème demande : réserve parlementaire

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député M Capet pour le projet de création d'un terrain Multi Sports et d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant avec accord du plan de financement ?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

5 ème demande : CNDS

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS pour le projet de création d'un terrain Multi Sports et d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

6 ème demande : FDE

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE pour la fourniture et la pose des éclairages dans le cadre de notre projet de création d'un terrain Multi Sport et d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant ?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

7 ème demande : état

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état pour la fourniture et

la pose de vidéo surveillance dans le cadre de notre projet de création d'un terrain Multi Sports et d'une aire de loisirs avec mise en accessibilité et en sécurité des infrastructures y attenant?

Pour	Abstentions	Contre
14	4	-

8ème demande : au conseil départemental MDADT dans le cadre du FARDA

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du FARDA pour la fourniture et la pose d'un abri bus ?

Pour	Abstention	Contre
17	1	=)

9ème demande : défense Incendie

Dans le cadre de la réalisation du schéma de défense incendie, la commune est dans l'obligation d'installer des défenses incendie. Les rues concernées sont : rue de la Chapelle (ferme de Mr DURIEZ pour l'extension de bâtiment) la charge sera répartie en 3/3 ; la commune 1/3, la commune de Zutkerque 1/3 et Mr DURIEZ 1/3. Route de Zutkerque, Route d'Audruicq, Rue Verte, Rue Forteville 3 à 2050€, 1 à 2750€, 1 à 1200€.

Qui est pour autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du FARDA pour la fourniture et la pose de défense incendie ?

Pour	Abstention	Contre
18	-	-

5 – Affaires sociales

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Gelé, Adjointe en charge des affaires sociales et des salles communales

Mme Gelé propose au Conseil de faire l'acquisition d'un sèche mains pour la salle communale.

Qui est pour cette acquisition:

Pour	Abstention	Contre
18	-	-

Mme Gelé a rencontré la société Dimex qui propose la fourniture sans pose pour un montant de 757 € HT et la société Axelec qui propose la fourniture et la pose pour un montant de 720 € HT

Après discussions, Mme Gelé propose de retenir l'entreprise axelec pour la fourniture et la pose du sèche mains et soumets au vote :

Pour	Abstention	Contre
17	1	-

6 - INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- La commune a perçu des subventions de la FDE :
 - o 2 733 € pour les travaux Route d'Audruicq
 - 13 440€ pour l'éclairage de la Bredenarde, la Morinie et les écoles montant à percevoir
 - 450€ pour l'horloge astronomique
- Nous avons reçu un courrier du département qui accorde 20 000€ dans le cadre du FARDA pour les travaux de la mairie
- Courrier d'Habitat 62 : nettoyage et peintures demandés par Monsieur le Maire. La Société Habitat 62/59 avait prévu ce programme de travaux en 2019 ; mais fort de constater les travaux réalisés par la commune sur l'éclairage public, la société a pris notre demande en compte et fera le nécessaire dans l'année 2017.
- Le Don du Sang nous remercie pour le prêt de la salle et nous informe qu'il y a eu 93 volontaires
- Concernant le PLUI, nous pouvons faire valoir le POS jusqu'au 31 décembre 2019
- Aménagement de la RD224 Le rebornage est pris en charge par le Département. Les arbres malades seront abattus. Chaque arbre abattu sera remplacé. M Micolino attire l'attention sur les arbres malades près de la cité morinie.
- Monsieur L'adjudant a envoyé un mail pour nous informer d'une nouvelle application : surete.com
- Nous avons reçu les remerciements pour le colis des ainés à Noël de MM Marcant, Georges Desfachelles, Georges Patey, Françoise Letocart, Albert Charlemagne, Geneviève Delamaere, Francine Duchateau.
- Courrier de remerciement à la Municipalité de M Marcant, pour la mise en accessibilité
- Le repas des ainés a lieu ce dimanche 19 mars
- Monsieur le Président demande à chacun de prendre ces dispositions et de fournir ces disponibilités pour les dimanches des élections Présidentielles et Législatives
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 25 mars
- Une proposition sera faite au DASEN pour une modification des rythmes scolaires suite aux derniers conseils d'école et aux questionnaires remis aux parents, à savoir les TAP sur une demi-journée le vendredi après-midi pour 72% des parents et suite à une demande des enseignantes le début de l'école à 8h45 pour 75% des parents.

- L'opération Hauts de France propre aura lieu samedi 18 mars, rendez-vous samedi matin dès 8h30
- Le loto de la musique aura lieu dimanche
- Il y a 70 colis des ainés à distribuer. Rendez-vous vendredi matin à 8h30 à la salle communale pour préparer et distribuer. Il y aura 144 convives au repas, élus compris

Fin de la séance à 12h22